

DURÉE



2 jours (14 heures)

PUBLIC



Toute personne ayant nécessité d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté et présentant les aptitudes médicales requises. .

Caristes ou futurs caristes.

PRÉREQUIS



Être âgé de 18 ans

Être reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail

Permis de conduire obligatoire pour les chariots dont la vitesse par construction est supérieure à 25 km/h

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel. Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément à la recommandation R48g. Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement. Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

PROGRAMME

THEORIE

- Réglementation et textes en vigueur
- Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- Principes de la conduite en sécurité
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Autorisation de conduite
- Analyse des risques et les règles d'utilisation
- Et équipements de protection individuelle.

PRATIQUE

- Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur

PÉDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur, ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise.

CONDITION DE VALIDATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la recommandation R48g de la CNAMTS en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les site(s) d'utilisation.